



## Besoin d'aide svp renouvellement titre de séjour

Par **sam**, le **08/09/2008** à **12:59**

Je suis marocain 23 ans, je suis rentré en France en septembre 2007 visa étudiant puis carte de séjour étudiant, je me suis marié avec la femme qui a vécu avec moi, avec ses parents au Maroc entre 2005 et 2007 le mariage date du 5 avril un mois, après ses parents sont rentrés en France, à mon domicile moi et ma femme, la situation a mal tourné, et les beaux-parents ont réussi à nous séparer!! sa mère m'a menacé qu'elle va me pourrir la vie !!!! net c'est ce qui s'est passé. le 14 août je rentre chez moi mon appartement était vide !! plus de meubles !! rien n'a été appelé juste après pour me demander le divorce un chèque !! Et de quitter la maison qui a notre nom !! les 2, sinon elle va pas me signer le papier de la vie commune et par la suite je ne peux pas rester en France !! et elle récupérera tout ce qu'il m'appartient n'est-ce pas ce qui c'est passé, mon titre ne va pas être renouvelé sans la communauté de vie, il expire le 30 septembre je travaillais en CDD chez une entreprise comme technicien conseiller en multimédia et suite à ça j'ai signé mon CDI en septembre 2008 mais la préfecture me demande tout d'abord une promesse d'embauche et un engagement que l'employeur paie 900 euros de taxe à l'aném, je me retrouve dans une situation délicate, comment puis-je m'en sortir ?? rester en France pour réclamer mes droits !!! après tout c'est elle qui a quitté le foyer conjugal et c'est moi la victime Ou sont mes droits dans un pays de démocratie ?

Par **jeetendra**, le **08/09/2008** à **14:31**

bonjour, votre situation est délicate sur le plan juridique, votre titre de séjour vie privée et familiale suite à la rupture de la vie commune ne pourra peut-être pas être renouvelé par la Préfecture, les conditions n'étant pas remplies, pour un titre de séjour salarié il faut un CDI et

non un cdd, une autorisation de travail du ddteep, des frais à verser par l'employeur à l'anaem, rapprochez vous du gisti ou de la cimade afin qu'ils vous aide et appui dans vos démarches, courage à vous, cordialement

Par **sam**, le **09/09/2008** à **01:15**

j suis en cdi depuis le 1 septembre et la prefecture vx pas changé mon statutrncomme sa le 30 sept yaura repture du contrat automatiquement rnet la je serai vraiment embété